AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LOIR ET CHER

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 41

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 41

Le mot du Président 3

Les domaines et missions 4

La gouvernance 5

- L'assemblée générale
- Le conseil d'administration

Les adhérents 9

Le personnel et l'équipe 11

- Mouvements de personnel
- Mise à disposition de moyens et de prestations de service
- Formation du personnel
- Suppression des jours supplémentaires « Président »
- Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant

Le bilan d'activités 14

- La communication, la représentation et les partenaires
- Les dossiers techniques
- Les réalisations

L'activité économique induite 25

Le bilan financier 26

L'année 2018 a été plus particulièrement marquée par trois actualités au sein de l'Agence Technique Départementale.

- ***Une nouvelle plaquette attractive…***

  Tout d'abord, j'ai souhaité adresser en milieu d'année à toutes les communes et tous les EPCI éligibles du département une toute nouvelle plaquette de présentation de notre structure. Avec un nouveau format, une nouvelle maquette attractive, un contenu enrichi avec des photographies des principales réalisations issues de nos études et des témoignages d'élus, cet outil de communication nous permet de (re)présenter en détail et avantageusement l'étendue du service proposé aux communes.

- ***Mieux connaitre vos attentes…***

  Par ailleurs, j'ai également proposé de joindre à cette plaquette un questionnaire, à la fois pour évaluer votre niveau de satisfaction, mais également pour recueillir vos attentes quant à un développement éventuel des missions de notre structure. Je remercie d'ailleurs les nombreuses communes et EPCI qui ont bien voulu consacrer un peu de temps à y répondre. Cette connaissance de vos besoins et de vos attentes est essentielle et nous permet de nous adapter en conséquence.

- ***S'adapter à vos besoins…***

  Enfin, l'actualité dramatique liée à l'effondrement du pont à Gênes nous a incités à agir plus efficacement auprès de vous dans le domaine très technique de la surveillance et l'entretien d'un patrimoine communal d'ouvrages d'art, auxquels vous êtes tous confrontés. Cela s'est traduit concrètement à la fois par une réunion technique très appréciée sur ce sujet lors de l'assemblée générale du mois de décembre, et par la création d'une prestation supplémentaire incluse dans la cotisation, vous permettant de confier à nos équipes un diagnostic de 2 ouvrages d'art par an.

Mieux nous faire connaitre,
Mieux connaitre vos besoins pour mieux s'y adapter…
…tels sont les objectifs qui ont guidé notre action en 2018 et continueront à nous animer en 2019.

Le président

Bernard PILLEFER

Les domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- **la voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- **la sécurité et l'aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.

Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les trois possibilités suivantes :

- la production du dossier technique pour une demande de Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- un pré-diagnostic de voirie,
- un diagnostic de sécurité localisé.

En assemblée générale du 4 décembre 2018, il a été décidé d'ajouter une 4e prestation incluse à compter de 2019 pour répondre au mieux aux besoins identifiés en 2018 :

- **une visite d'évaluation de 2 ouvrages d'art.** Cette nouvelle prestation permet un diagnostic sur 2 ponts communaux avec une estimation prévisionnelle des travaux de réparations.

Les missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose toujours des **prestations payantes** de deux types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :
  - dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
  - dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
  - dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

- Les missions de **Maîtrise d'œuvre** études de petits projets **(MOE)** :
  - de voirie,
  - d'aménagement d'espaces publics attenants,
  - d'aménagement de sécurité,
  - d'assainissement routier,
  - d'ouvrage d'art.

L'assemblée générale

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (134 communes et 0 EPCI en fin d'année 2018), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs.

Concernant le collège des Conseillers départementaux, par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 14 septembre 2018, **M. Maurice LEROY** a été remplacé par **M. Michel CONTOUR.**

En 2018, ont eu lieu deux Assemblées Générales Ordinaires (respectivement les 25 mai et 4 décembre), au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

- obligations en termes de budget (budgets primitif et supplémentaire),
- information des membres sur des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services,
- modifications sur le barème des prestations,
- modifications sur les représentants des communes au sein du Conseil d'Administration pour tenir compte de la répartition entre arrondissement.

Par ailleurs, les réunions techniques se sont poursuivies en 2018 et permettent de sensibiliser les adhérents à des thèmes d'actualité ; les thèmes choisis par le Conseil d'Administration ont été exposés à l'issue des 2 AG de 2018 :

- En mai, **l'assainissement pluvial et les ouvrages d'art** ont été abordés

- En décembre, **les ouvrages d'art : surveillance et entretien d'un patrimoine** ont été développés

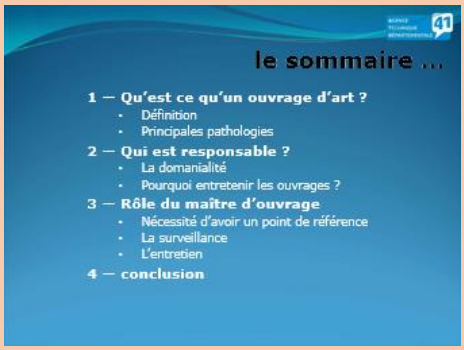

Le conseil d'administration

Il est constitué de **20** membres issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (*7*) et de celui des communes et EPCI (*13*), sous la Présidence de M. Bernard PILLEFER. Cependant, en l'absence depuis 2017 d'EPCI membre, le poste dédié spécifiquement à cette catégorie d'adhérents est donc toujours vacant.

Trois modifications ont eu lieu en 2018 sur sa composition.

- Du fait de l'évolution de la répartition des adhérents sur les 3 arrondissements chaque année, le nombre de représentants au sein du collège des communes a dû être réajusté. L'arrondissement de Vendôme a donc perdu un siège au profit de l'arrondissement de Romorantin ; ainsi, **M. Bernard BONHOMME**, maire de Sougé, a été remplacé par **M. François GAUTRY**, maire de Lassay-sur-Croisne.

- Par ailleurs, la commune de Feings ne faisant plus partie de l'arrondissement de Blois, il a fallu procéder à une nouvelle désignation sur cet arrondissement également. Ainsi, **Mme Maryse MORESVE**, maire de Rilly-sur-Loire a remplacé **Mme Karine MICHOT**, maire de Feings.

- Enfin, au sein du collège des Conseillers départementaux, **M. Pascal BIOULAC** a été remplacé par **Mme Marie-Hélène MILLET**

Présidence

Président
Bernard Pillefer

1ère vice-présidente
Catherine Lhéritier

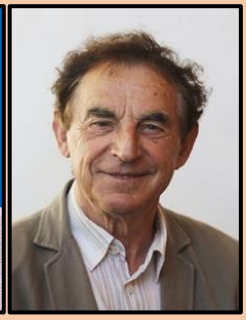

2ème vice-président
François Charbonnier

Collège des conseillers départementaux (fin 2018)

Jean-Marie Janssens | Christina Brown | Isabelle Hermsdorff | Marie-Hélène Millet | Maryse Persillard

Collège des communes et EPCI (fin 2018)

Marc Beaujean | Philippe Bellanger | Alain Brunet | Didier Coudert | Dominique Dhuy

Jean Gasiglia | François Gautry | Janine Laridans | Philippe Mercier | Maryse Moresve

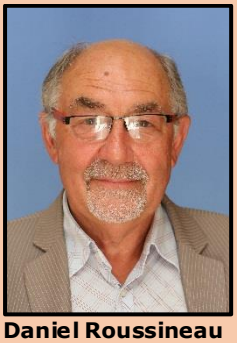

Daniel Roussineau

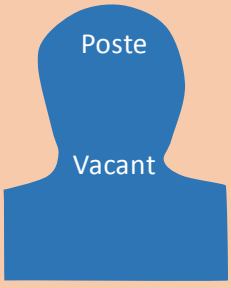

EPCI

En 2018, ont eu lieu trois Conseils d'Administration, respectivement les :

- 17 avril
- 16 octobre
- 04 décembre

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

- Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 :
  - Cotisation additionnelle au Centre de Gestion 41,
  - Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant de 4€50 à 5€,
  - Adaptation du tableau des effectifs en fonction des départs et des recrutements…
- L'approbation du rapport d'activité 2017.

L’évolution des adhésions

Compte tenu des critères mentionnés dans les statuts de la structure, 260 communes ou communes déléguées sur les 291 du département et 9 EPCI sur les 12 du département sont susceptibles d’adhérer à l’ATD41.

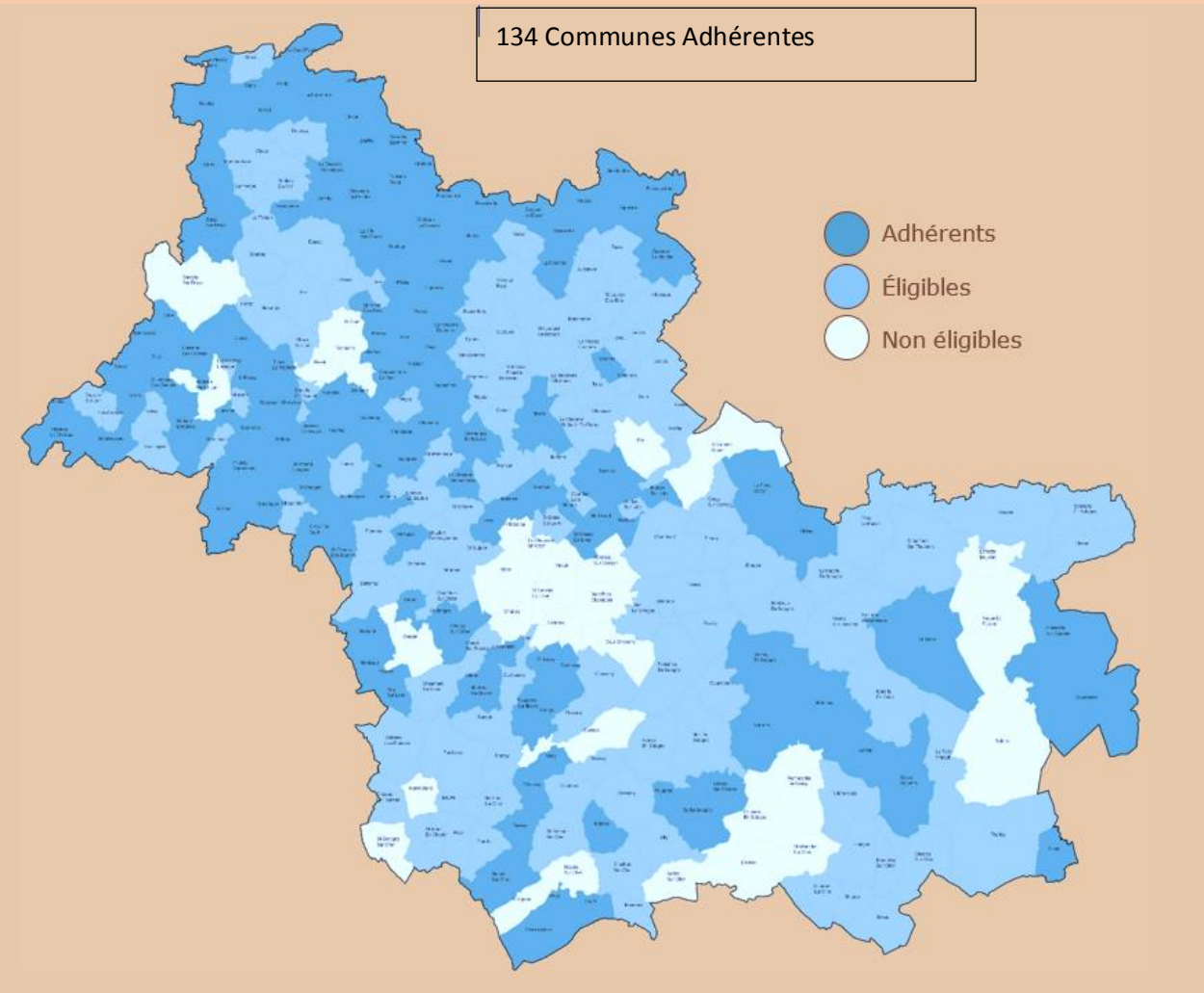

Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 104 fin 2014, à 112 fin 2015, 120 fin 2016, **134 fin 2017 et fin 2018** (soit 51,5 % des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif - voir carte ci-dessus) mais toujours **pas d’EPCI**.

Ainsi, malgré la fin de la période d’engagement minimale de 3 ans fin 2017 des communes ayant adhéré dès 2014, nous avons pu constater **une stabilité des adhésions**.

Répartition par collèges

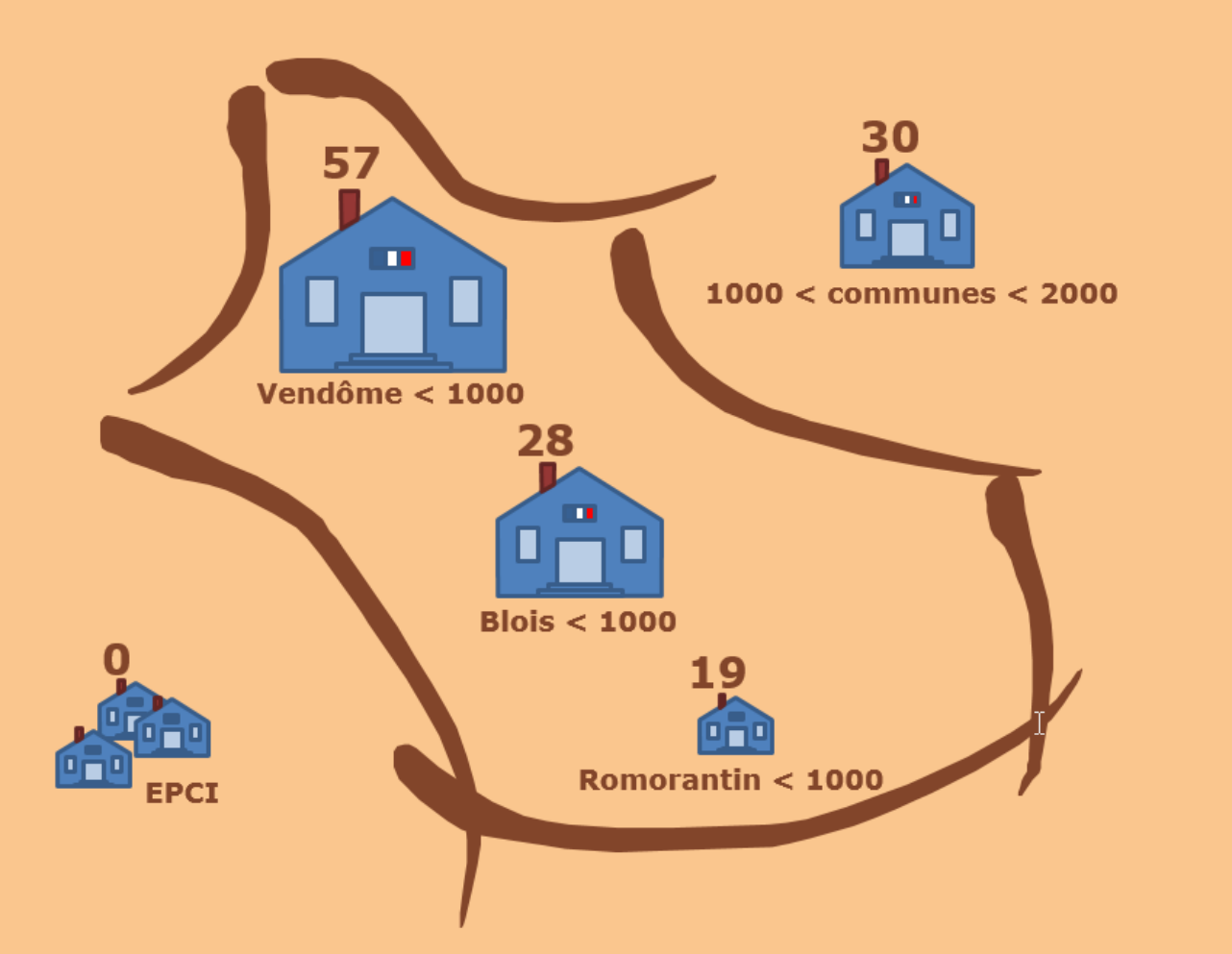

Par rapport à 2017, pour la strate de communes inférieures à 1 000 habitants l'arrondissement de Vendôme a perdu 5 adhérents ; par contre, la strate de communes entre 1 000 et 2 000 habitants a, elle, gagné 5 adhérents.

Mouvements de personnel

Plusieurs mouvements de personnel ont eu lieu en 2018, ainsi qu'une réorganisation interne de l'organigramme.

Mme Fédoua MAURICE, adjoint administratif territorial, a quitté ses fonctions d'assistante administrative, RH, et financière fin décembre 2018 et a rejoint début 2019 une autre collectivité plus proche de son domicile. Suite à une procédure de recrutement, et la possibilité d'organiser un tuilage sur le poste afin d'assurer une transition dans la continuité, Mme Magali PETIT, adjoint administratif territorial, a rejoint l'équipe le 17 décembre afin d'être opérationnelle dès le début d'année 2019.

Magali Petit

M. Jaime CAMARENA, adjoint au Directeur, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 2018. Conformément à ce qui avait été convenu avec le Département, son départ a également mis fin à la mise à disposition de personnel sur ce poste.

Le recrutement en 2017 de Mme Juliette BOUTRY avait été effectué dans l'optique de ce départ en retraite ; aussi, en toute logique, elle a pris le poste de Responsable du pôle technique de l'Agence à compter du 1er juin, assurant là aussi une continuité dans l'activité de la structure. De ce fait, l'ensemble des tâches administratives se retrouve à nouveau piloté par le Directeur en direct.

Juliette Boutry

Le poste de technicien étant de fait vacant du fait de la promotion de Mme BOUTRY, une procédure de recrutement a permis de compléter l'équipe avec l'arrivée au 1er juillet 2018 de M. Jean-Philippe BESNARD, en provenance de l'Indre-et-Loire.

Jean-Philippe Besnard

L'équipe au complet au 2e semestre 2018.

De gauche à droite : Mme Fédoua Maurice (assistante), M. Jean-Philippe Besnard (technicien chargé d'études), Mme Isabelle Barge (Directrice), Mme Juliette Boutry (responsable du pôle technique), M. Manuel de Sousa Violante (technicien chargé d'études)

Seule la Directrice est mise à disposition du Département à hauteur de 0.3 ETP, les autres postes (4 ETP) étant propres à l'ATD.

Cette nouvelle équipe, est à nouveau bien dimensionnée et complémentaire pour répondre à la demande des communes.

Mise à disposition de moyens et de prestations de services

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

Formation du personnel

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 12 journées de formation technique en 2018 auprès du CNFPT (notamment sur le thème de la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art pour 2 agents et sur le thème des aménagements en traverse de bourg pour les 3 techniciens), ainsi que 3 jours de préparation au concours de technicien.

La chargée administrative et financière a également pu bénéficier de 13 jours de formation (gestion de la paie, exécution du budget, marchés publics, fiscalité communale) et de 2 jours de préparation au concours de rédacteur principal.

Suppression des jours supplémentaires « Président »

Par homogénéité avec les services du Département, il a été décidé de supprimer les jours supplémentaires dits « Président », qui s'ajoutaient aux jours de congés annuels et RTT, afin de se mettre en conformité avec la législation sur le temps de travail. À compter du 1er janvier 2019, les jours de fermeture de la structure, à l'occasion de « ponts » seront définis en début d'année et seront comptabilisés sur les jours RTT de chaque agent.

Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants

Par homogénéité avec les services du Département, il a été décidé d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant pour les agents de l'ATD41 de 4€50 à 5€, sans augmenter la part restant à l'agent, qui reste à 2€25 ; la contribution de la structure passe donc à 2€75, ce qui représente une augmentation de 400€/an sur le budget de la structure. Cette mesure sera mise en application à compter du 1er janvier 2019.

Présentations aux EPCI

Dans le cadre de réunions d'échanges organisées à l'initiative du Directeur Général des Services du Conseil départemental de Loir-et-Cher et regroupant l'ensemble des Directeurs des EPCI du département, et à l'occasion de leur 2e réunion qui s'est tenue à Vendôme le **20 avril 2018,** la Directrice de l'ATD41 a pu présenter les missions de l'ATD41, à l'attention à la fois des communes et des EPCI. Cet échange a permis aux EPCI présents de prendre connaissance de l'offre de l'ATD en lien avec leurs différents besoins.

Par ailleurs, une présentation a pu être faite à l'occasion d'une session **le 17 mai 2018**, organisée à Selommes, auprès de la communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois, qui regroupe 66 communes.

Conception d'une nouvelle plaquette de présentation

Sur la base de photos des premières réalisations concrètes d'aménagements en 2016-2017 issus des études de l'ATD, il a été décidé de mettre en valeur les missions de l'ATD41 au travers d'une nouvelle plaquette de communication.

Cette plaquette a été voulue cette fois-ci sur la base d'un format A4, plus professionnel ; elle a été conçue avec l'aide de la Direction de la Communication du Département. Certaines photos ont été prises par drone.

Beaucoup plus fournie en illustrations (photos, dessins), cette plaquette détaille successivement les domaines d'intervention (l'entretien de voirie, les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité, les aménagements de traverse de bourg), les outils pédagogiques (réunions techniques), l'équipe, les prestations incluses et payantes, et se conclut par des témoignages d'élus satisfaits de l'assistance proposée par l'ATD41.

Cette plaquette a été envoyée **le 12 juillet 2018** à toutes les communes de moins de 2 000 habitants, au moyen d'un courrier co-signé par M. PILLEFER, président de l'ATD et Mme LHERITIER, Présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher, ainsi qu'aux EPCI.

Réalisation d'une enquête auprès de communes et EPCI

En même temps que l'envoi de la nouvelle plaquette, un questionnaire a été envoyé à chaque commune éligible et chaque EPCI du département, afin d'évaluer deux thématiques :

- La qualité du service apporté par l'ATD41
- Les souhaits d'extension des missions de l'ATD en fonction de nouveaux besoins

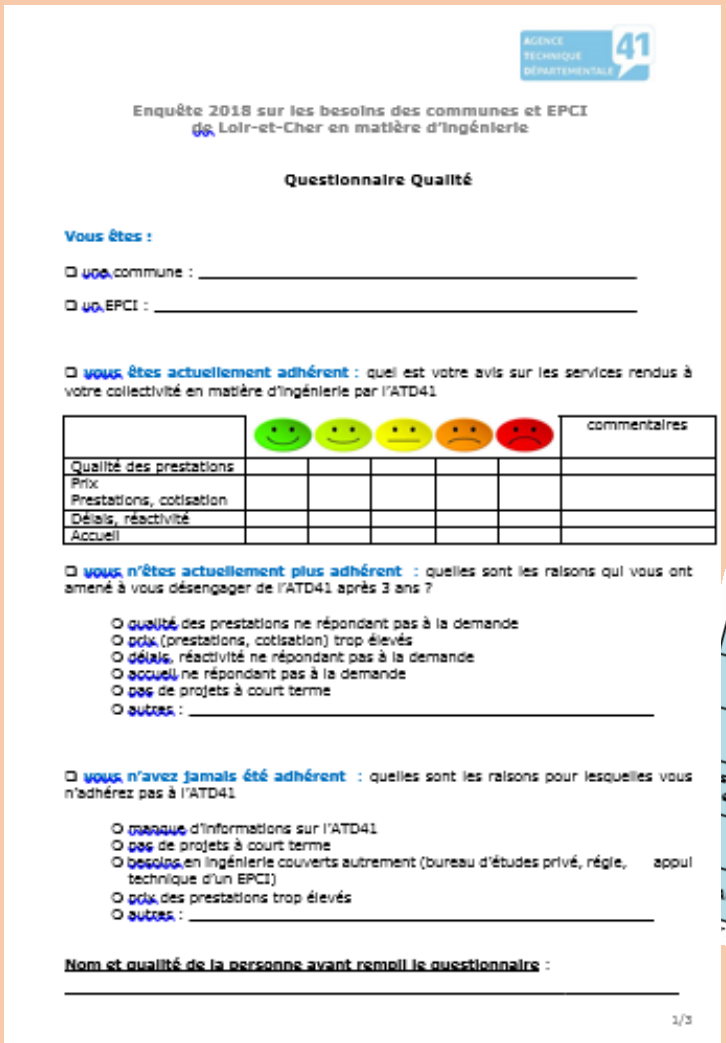

Enquête 2018 sur les besoins des communes et EPCI de Loir-et-Cher en matière d'ingénierie

Questionnaire Qualité

Vous êtes :

☐ une commune : _____

☐ un EPCI : _____

☐ **vous êtes actuellement adhérent** : quel est votre avis sur les services rendus à votre collectivité en matière d'ingénierie par l'ATD41

						commentaires
Qualité des prestations						
Prix Prestations, cotisation						
Délais, réactivité						
Accueil						

☐ **vous n'êtes actuellement plus adhérent** : quelles sont les raisons qui vous ont amené à vous désengager de l'ATD41 après 3 ans ?

- ○ qualité des prestations ne répondant pas à la demande
- ○ prix (prestations, cotisation) trop élevés
- ○ délais, réactivité ne répondant pas à la demande
- ○ accueil ne répondant pas à la demande
- ○ pas de projets à court terme
- ○ autres : _____

☐ **vous n'avez jamais été adhérent** : quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'adhérez pas à l'ATD41

- ○ manque d'informations sur l'ATD41
- ○ pas de projets à court terme
- ○ besoins en ingénierie couverts autrement (bureau d'études privé, régie, appui technique d'un EPCI)
- ○ prix des prestations trop élevés
- ○ autres : _____

Nom et qualité de la personne ayant rempli le questionnaire :

_____

1/3

Enquête 2018 sur les besoins des communes et EPCI de Loir-et-Cher en matière d'ingénierie

Type de missions complémentaires souhaitées

Domaines	DIAG	AMO	Conseil	MOE Études	MOE Travaux	comm
Voirie (entretien, sécurité)	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☐ Oui ☐ Non	
Aménagements d'espaces publics	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☐ Oui ☐ Non	
Ouvrages d'art	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☐ Oui ☐ Non	
Assainissement pluvial	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☑ proposé par l'ATD	☐ Oui ☐ Non	
Bâtiment	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	
Eau potable	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	
ssainissement eaux usées	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	
GDP	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	
utres						

au glossaire joint en page 3 si nécessaire

Les résultats de l'enquête ont été les suivants :

- **69 communes** (sur 260 soit 26,54%) et **2 EPCI** (sur 12 soit 16,67%) ont retourné le questionnaire,

- Sur les 43 adhérents ayant répondu, il ressort que tant sur la qualité des prestations, le prix des prestations, le délai de réponse et l'accueil, **une très grande majorité sont satisfaits, voire très satisfaits, des services de l'ATD41**

- Sur les 24 communes n'ayant jamais été adhérentes à l'ATD, leurs besoins en assistance technique sont couverts par ailleurs (en régie, avec la communauté de communes, avec des bureaux d'études privés) ou elles n'ont actuellement pas de projets sur la voirie

- 53% des réponses se sont exprimées au moins une fois positivement en faveur d'une extension des missions vers de la **maitrise d'œuvre en phase travaux** sur des chantiers de voirie

- 39% des réponses se sont exprimées au moins une fois positivement en faveur d'une extension des missions au domaine du **bâtiment**, contre 15 à 20% dans les domaines de **l'eau potable,** de **l'assainissement eaux usées** ou de la **gestion du domaine public**.

Partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité …).

Il s'agit :

- du CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.

- du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.

Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.

Enfin, tous les dossiers concernant des aménagements sur routes départementales sont concertés avec les services de la Direction des Routes du Conseil départemental, en tant que gestionnaire, permettant ainsi avec certitude la délivrance des permissions de voirie nécessaires à la réalisation ultérieure des travaux.

Les dossiers techniques

En 2018, **47 nouveaux dossiers** ont concerné :

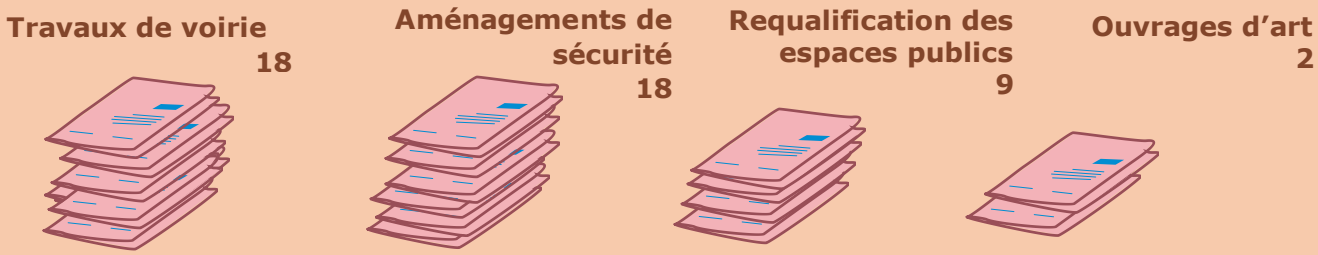

Ils ont engendré :

- <u>28 prestations incluses dans la cotisation</u> :

Pré-diagnostic de voirie – 10

- Colombe (Beauce la Romaine)
- La Fontenelle
- Lancôme
- Lunay
- Marolles-en-Sologne
- Marolles
- Maves
- Millancay
- Pontlevoy
- Villerbon

Diagnostic de sécurité localisé – 14

- Bouffry
- Chouzy (Valloire sur Cisse)
- Coulanges (Valloire sur Cisse)
- Droué
- Faye
- Fontaine Raoul
- Huisseau-en-Beauce
- Monthou-sur-Cher
- Morée
- Pezou
- Rilly-sur-Loire
- Ruan-sur-Egvonne
- Saint-Hilaire-la-Gravelle
- Trôo

Dossiers techniques DSR - 2

- Fréteval
- Villiersfaux

Visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art - 2

- Authon
- Souesmes

➢ 19 prestations payantes :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) – 11

- Arville
- Gy-en-Sologne
- Maves
- Les Montils
- Ouzouer-le-Marché (Beauce-La-Romaine) – 2 dossiers
- Saint-Claude-de-Diray – 2 dossiers
- Tréhet
- Verdes (Beauce-la-Romaine)
- Villeherviers

Prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) – 7

- La Fontenelle
- Fréteval – 2 dossiers
- Lancôme
- Rilly-sur-Loire
- Saint-Firmin-des-Prés
- Villebout

Études pré-opérationnelles – 1

- Gy-en-Sologne - levé topographique

En pages suivantes, quelques photos d'exemples de projets réalisés en 2018 sur la base d'études de l'ATD…

FRETEVAL - Rue du Pont

Création d'un plateau et aménagement des espaces publics attenants

(AMO : définition du besoin en 2016 ; MOE : dossier de consultation des entreprises en 2018)

AVANT

APRES

VERDES

Aménagement du carrefour de la Poste

(AMO : définition du besoin en 2016 ; AMO : consultation d'un MOE en 2017)

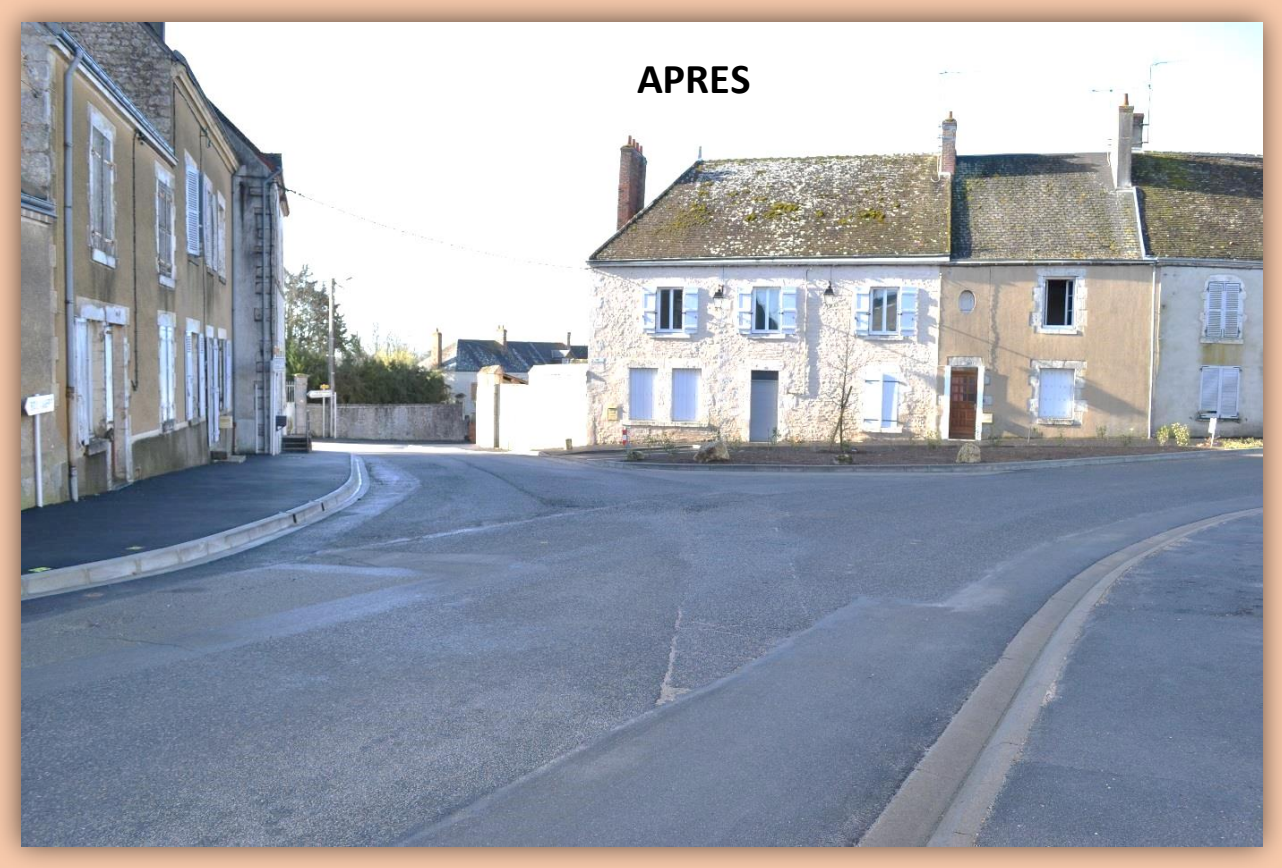

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY

Aménagement de la place de l'église

(AMO : définition du besoin en 2017 et 2018 ; AMO : consultation d'un MOE en 2018)

AVANT

APRES

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY

Aménagements de sécurité

(AMO : programme des besoins en 2016 ; AMO : consultation d'un MOE en 2017)

AVANT

APRES

Les travaux générés par les communes adhérentes, suite à des études menées par l'ATD ou par des maitres d'œuvre privés, montrent l'importance de l'assistance technique fournie par cette structure dans l'économie locale.

Les chiffres ci-après, non exhaustifs du fait de la difficulté de recenser toutes les données, sont issus des dossiers déposés par les communes pour la demande de DSR et des montants effectivement facturés en 2018.

Travaux réalisés en 2018 **1 314 070 €**

Entretien de voirie suite à pré-diagnostic

372 114 €

- Ouzouer-le-Marché 112 280 €
- Rilly-sur-Loire 39 915 €
- Saint-Etienne-des-Guérets 28 807 €
- Veuves 70 043 €
- La Fontenelle 41 859 €
- Chouzy-sur-Cisse 79 210 €

Travaux d'aménagement

941 956 €

- Verdes 61 533 €
  carrefour de la Poste – AMO 2016&2017
- Champigny-en-Beauce 259 253 €
  voirie et assainissement – AMO 2015
- Chitenay 213 684 €
  aménagements de sécurité – AMO 2015
- Le Plessis Dorin 46 597 €
  aménagements de sécurité – AMO 2015
- Choussy 53 666 €
  aménagements de sécurité – AMO 2016
- Fréteval 190 305 €
  aménagements de sécurité – MOE 2018
- Fontaine-les-Coteaux 13 398 €
  entrée de bourg – AMO 2016
- Lancôme 57 658 €
  reprise de trottoirs – MOE 2017
- St-Claude-de-Diray 45 862 €
  traverse de bourg – AMO 2017&2018

Compte administratif 2018

L'exécution du budget de l'exercice 2018 fait apparaitre les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses 2018	0 €
Recettes 2018	+ 6 631,48 €
Résultats de l'exercice 2018	**+ 6 631,48 €**
Report du résultat antérieur 2017	+ 3 837,02 €
TOTAL	**+ 10 468,50 €**

Fonctionnement :

Dépenses 2018	- 247 265,74 €
Recettes 2018	+ 267 234,20 €
Résultats de l'exercice 2018	**+ 19 968, 46€**
Report du résultat antérieur 2017	*+ 40 701,32 €*
TOTAL	**+ 60 669,78 €**

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après.

Investissement :

Dépenses : **0 €**

Le remboursement de l'avance du Département étant terminé, il n'y a pas eu en 2018 de dépenses d'investissement.

Recettes : **6 631,48 €**

L'essentiel des recettes d'investissement est apporté par les amortissements des immobilisations, à hauteur de 6 446,04 €

Fonctionnement :

Dépenses : **247 265,74 €**

Le premier constat est que le volume global des dépenses de fonctionnement est constant par rapport à 2017 (247 529,10 € en 2017), ce qui montre une stabilité. De même, la répartition en pourcentage entre les différents chapitres n'évolue quasiment pas.

Les dépenses de personnel sont passées de 223 818,37 € en 2016 à 208 076,41 € en 2017 du fait d'un effectif incomplet en début d'année, puis à 210 596,32 € en 2018. L'année 2018 a notamment été marquée par le départ en retraite de l'adjoint au Directeur en milieu d'année, qui a été remplacé par une responsable technique, plus jeune, ce qui conduit à une économie sur ce poste. Il y a par ailleurs eu très peu de vacances de poste en 2018 dans la mesure où les recrutements ont pu se faire par anticipation.

Les charges de fonctionnement sont passées de 32 281,21 € en 2017 à 30 223,38 € en 2018 ; il faut cependant noter que 6 580 € auraient dû être payés fin 2018 (notamment 4 350€ pour le 4e trimestre du loyer), mais le seront au final sur le budget 2019.

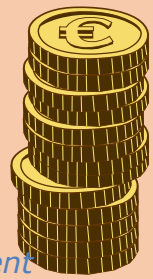

12%
chap. 11
charges de fonctionnement

85%
chap. 12
charges de personnel

3%
chap. 12
dotations aux amortissements

Recettes : **267 234,00 €**

13.5%
chap. 70
prestations payantes

58.5%
chap. 75
cotisation CD41

28%
chap. 75
cotisation communes

La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement (presque 58,5%).

Le montant total des cotisations est passé de 229 990 € en 2017 à 231 679 € en 2018, reflet à la fois de l'augmentation du nombre d'habitants dans les communes de moins de 2 000, et de l'évolution du type de communes adhérentes (augmentation de la strate entre 1 000 et 2 000 habitants) à l'ATD.

La facturation des prestations payantes est passée elle, de 30 750 € en 2017 à 33 980 € en 2018

Les résultats de l'exercice 2018 affichent un excédent de 19 968,46 € en fonctionnement ; cet excédent est à modérer du fait du non-paiement de 6 580 € de charges de fonctionnement et qui seront au final dépensés sur le budget 2019. On peut donc ainsi plutôt évaluer l'excédent réel de 2018 à un montant plus de proche des 13 400€. Comparé aux 14 225€ d'excédent de 2017, on voit que ces résultats sont relativement proches.

Indépendamment de cela, les recettes permettent actuellement de compenser les charges, et donc de générer un autofinancement.

La localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux de la Cité Administrative de BLOIS
34 avenue Maunoury - Porte B - 2ème étage.

02 54 58 41 51
contact@atd41.fr

Les horaires d'ouverture de l'ATD

du lundi au jeudi :
Matin : de 9H00 à 12H00
Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :
Matin : de 9H00 à 12H00
Après-midi : de 14H00 à 16H30.